

---

# L'architecture du Vieux-Québec, ou l'histoire d'un palimpseste. Pour en finir avec le mythe de la juxtaposition\*

---

Luc Noppen  
*Faculté d'architecture et CÉLAT*  
*Université Laval*

Il est d'usage commun de lire l'histoire du Canada comme celle de la cohabitation, conflictuelle ou sereine, de deux cultures : « Français » et « Anglais » se seraient rencontrés, pour ensuite évoluer côte à côte, leurs cultures ainsi juxtaposées depuis plus de 200 ans. L'entendement traditionnel de la « Conquête » – « nous avons perdu la bataille des Plaines », comme le récitent encore quelques écoliers québécois – est probant à l'égard d'une telle lecture : à cette aune, l'occupation du pays par deux groupes linguistiques différents, les francophones et les anglophones, constituerait la transcription géographique de la perpétuelle rencontre des deux mêmes cultures, desquelles il serait possible d'extraire quelque caractère distinct, inchangé par le temps.

Ce tableau est à peine caricatural. Certes, des travaux académiques de plus en plus nombreux se penchent sur les transferts culturels, sur les convergences, sur les espaces de contact (Turgeon *et al.*, 1996 ; Fall et Simeoni, 1996) ; anthropologues et

---

\* L'auteur tient à remercier Lucie K. Morisset, historienne d'architecture, qui a enrichi ce texte par de précieux commentaires. Cet essai a été produit dans le cadre du projet de recherche « Architecture, identité et forme urbaine », subventionné par le Fonds FCAR.

sociologues, tel Lévi-Strauss, ont depuis longtemps admis que l'identité culturelle n'est pas imperméable. Pourtant plusieurs continuent de dépister, en transparence de l'une ou l'autre des apparences actuelles, une Nouvelle-France que les années auraient à peine masquée (Ruel, 1995 : 25-44). L'historiographie du paysage construit de même que la pratique de la conservation architecturale regorgent d'exemples de tels postulats ségrégatifs qui ont inmanquablement conduit aux interprétations hasardeuses et aux restaurations aléatoires d'un « mythe de la Nouvelle-France » que nous avons déjà évoqué (entre autres, Noppen, 1989 : 23-26 ; Noppen et Morisset, 1996 : 19-36).

## PAYSAGE MÉTISSÉ, PAYSAGE UNIQUE

Il est certes possible (et naturel) de continuellement réécrire les empreintes sociales, les épisodes passés, pour les expliquer au gré de positions idéologiques changeantes ; la matérialité des objets et du paysage construit, toutefois, incite plutôt à une relecture. Par-delà les discours simplificateurs qui ont voulu, de la sorte, constituer le paysage construit en un seul métalangage d'une construction identitaire plus politique que factuelle, un regard critique valorise désormais l'apport et la présence britanniques dans l'environnement architectural des dits Canadiens français (Noppen, 1995 : 79-93 ; Noppen et Morisset, 1995 : 55-67). Il est vrai qu'à côté de principes linguistiques et de quelques autres fétiches (Robin, 1994 : 216-239), le paysage matériel contemporain du Québec n'a guère d'allégeance française : sont ainsi unanimement honnis le *Colosse de Québec*, sculpture de l'artiste français Jean-Pierre Raynaud sur la place de Paris (Québec), le stade olympique, œuvre de l'architecte français Roger Taillibert, de même que l'expressionnisme formel des architectures en béton à la Le Corbusier.

Il n'est donc pas exact, comme cela a déjà été fait, d'invoquer le Vieux-Québec, site d'établissement de la Nouvelle-France, comme exemple d'un paysage « français » en Amérique du Nord. Il ne faut pas pour autant croire – le syllogisme serait de même acabit – que ce paysage construit du Vieux-Québec soit irrémédiablement devenu britannique à la Conquête. La spécificité de ce lieu, dont visiteurs et

habitants conviennent pourtant, tient plutôt à une superposition, à la progressive constitution d'un palimpseste qui ne laisse intacte ni l'une ni l'autre des cultures qu'on y aurait cru juxtaposées. Notre propos, ici, est de prendre l'histoire de ce palimpseste en exemple d'un nouveau regard qui, lui, dévoile une véritable originalité issue d'un partage diachronique du territoire, depuis les établissements français et britannique jusqu'à aujourd'hui.

Certes, il serait sans doute possible de retracer « les deux solitudes » en confrontant quelque *township* à une seigneurie plus ancienne, afin de mettre en exergue les caractères distincts de deux habitats ; semblablement, on peut trouver des traces architecturales du Régime français, par exemple, dans un certain nombre d'ensembles conventuels qui ont évolué en marge des paysages forgés au cours des trois derniers siècles. Une telle quête, toutefois, est semée d'embûches. D'une part, il faut constater que les paysages dits « historiques » ne sont plus nécessairement habités par leurs instigateurs ; tout lieu de Nouvelle-France aura ainsi, au fil des ans, été sujet à l'appropriation des nouveaux occupants qui s'y sont succédés. D'autre part, la structuration de l'espace habité et l'édification qui s'ensuit, variables du paysages architectural, n'échappent pas à un certain déterminisme géographique, à un *genius loci* transcendant les spécificités culturelles étroites. Ainsi même un Écossais, adepte inconditionnel de la pierre, construira en bois dans une région sans carrière.

Enfin, et surtout, force est de constater que le clivage culturel que certains recherchent est extrêmement secondaire au regard de la morphogenèse du paysage construit. Ainsi les habitations ouvrières de Pointe-Saint-Charles, tout comme les maisons les plus cossues de Westmount, sont résolument « culturellement » nord-américaines ; les spécificités qui les distinguent ressortissent à la hiérarchie des conditions économiques, sans plus.

En revanche, comme nous l'avons proposé, l'exploration du thème des « deux solitudes » ouvre une avenue beaucoup plus féconde quant à l'analyse du paysage construit, qui consiste en quelque sorte à évaluer comment la cohabitation (abstraite) de deux cultures en un territoire est synthétisée en un métissage (concret) des habitudes en matière d'urbanisation et d'habitation. Ceci est d'autant

plus évident dans l'arrondissement historique du Vieux-Québec, traditionnellement lu comme un monument tantôt de la présence française, tantôt de la présence britannique en Amérique du Nord : la spécificité et l'intérêt du lieu, en vérité, nous semblent issus de la complexité et de la densité du palimpseste, fait de synthèses architecturales originales et significatives à l'égard de contextes particuliers.

Porteur de sens, comme en témoigne la conviction unanime qui le fit arrondissement historique, le Vieux-Québec est de fait l'écrin d'une exceptionnelle collection de traces, hélas plus souvent comprises en vertu de quelque idéologie, devenant métalangages d'épopées historiques, refuges de personnages ou sièges de combats. En soi, le paysage construit du Vieux-Québec a pourtant aussi l'intérêt d'être documenté par une exceptionnelle collection d'écrits (marchés, contrats, etc.), elle-même issue de cette superposition que nous évoquons. L'habitude française de consigner ainsi l'acte bâtisseur a en effet contaminé l'établissement britannique, peu enclin à l'écriture ; puis l'ensemble de ces documents, papiers et bâtiments, ont survécu dans le temps, préservés de la Révolution qui a présidé à leur disparition en France, par exemple. Subsiste ainsi un paysage d'une rare profondeur historique, que l'hypothèse de la juxtaposition des cultures ne peut lire qu'en extraits décousus, transcriptions qu'ils seraient d'usages exogènes importés ici.

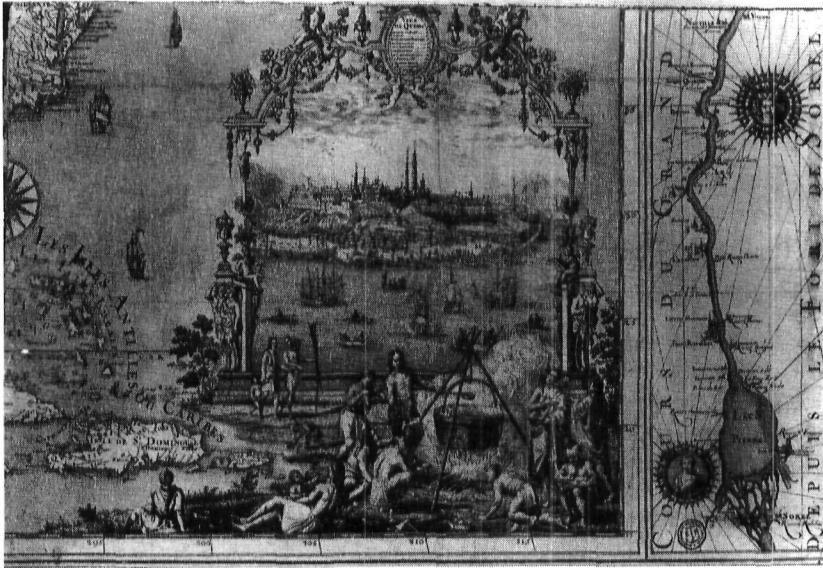
L'analyse historique de la sémiogenèse du Vieux-Québec nous servira donc de cas d'espèce : en lieu et place des discours qui utilisent le paysage construit pour vérifier l'atterrissage d'une mythologie quelconque – en l'occurrence, de l'expression bâtie d'une culture schématisée – nous proposons que la connaissance de deux cultures serve ici *a posteriori* la lecture de l'architecture elle-même, de la configuration matérielle des bâtiments, de leurs dispositifs originaux. Ainsi conçu comme autoréférentiel, l'artefact architectural se libère de l'assujettissement à la vogue de l'une ou l'autre des cultures qu'on croyait juxtaposées ; en d'autres mots, comprendre le palimpseste Vieux-Québec permet à la fois de vérifier notre hypothèse du métissage et de favoriser la conservation de sa véritable spécificité.

## DEUX CULTURES, DEUX ORIGINES, UNE VILLE

Les deux cultures (française et britannique) qui se croisèrent brièvement, le temps de la « Conquête », n'avaient guère de possibilités d'échange, tant leurs mondes étaient différents. La seule conception des documents que l'une et l'autre produisaient suffit à en témoigner. Les représentations de la ville, que certains utilisent aujourd'hui pour connaître l'état matériel de Québec à un moment donné de l'histoire, renseignent en effet davantage sur l'univers culturel de leurs concepteurs et, partant, sur la modélisation de la ville qu'ils imposèrent successivement au territoire.

Lieu d'ancrage de ces deux constructions identitaires bien distinctes, Québec, comme le veut l'usage français, est donc d'abord vue de l'extérieur. Les Français vivent dans un univers de conventions rigides, qui en appellent à un point de vue précis sur le projet urbain : la ville aristocratique apparaîtra, par exemple, scindée en une haute et une basse-ville clairement distinguées, puisqu'elles séparent les institutions de la bourgeoisie. Ces images officielles, telles celles que produisent pour le roi les cartographes Franquelin (fig. 1) ou Fonville, deviendront évidemment les assises de prédilection d'un mythe de la Nouvelle-France en quête de vues magnifiant des paysages mythiques ; bien plus que des transcriptions de la réalité, elles sont, comme on le sait, des vues guidées par la raison. Le point de vue contrôlé qu'elles offrent sur le projet urbain, vu comme quelque œuvre totale, abstraite, disparaît à la Conquête. Les documents que produisent les Britanniques seront, de fait, d'une tout autre espèce.

L'officier Short, vers 1760, est parmi les premiers responsables de ce véritable retournement. Les vues pittoresques qu'il livre sont en effet prises de l'intérieur de la ville ; tantôt, elles montrent ses bâtiments, éventrés par une conquête qu'il s'efforce évidemment de valoriser ; tantôt, elles découvrent les environs de la ville, depuis les points de vue que celle-ci offre à l'artiste. La matérialité de la ville sera évidemment aussitôt affectée par ce retournement, de la ville vue à la ville d'où l'on voit : ainsi les portes des fortifications, ornées vers l'extérieur de la ville pendant le Régime français (distinguant la ville, elles annoncent vers la non-ville l'emprise royale), sont

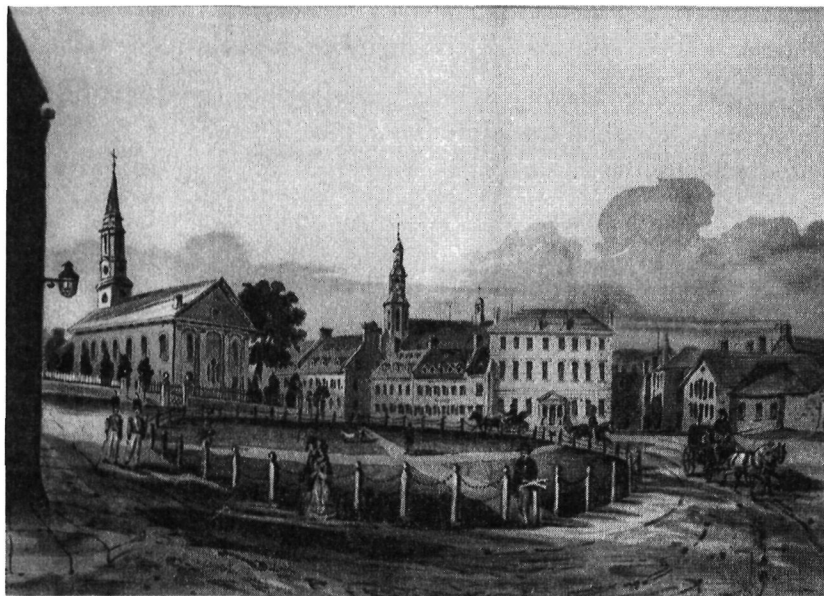


**Fig. 1.** « Veüe de Québec ». Cartouche d'une carte dressée par Jean-Baptiste-Louis-Franquelin, vers 1690 (photo Service historique de la Marine, Vincennes).

désormais ornées vers l'intérieur de la ville, où existe de fait l'urbanité non plus régaliennne mais civile.

Tout se passe comme si la ville totale, l'ensemble conventionnel que représentaient les Français, était remplacée par une ville matérielle, conçue comme la somme de ses parties ; après avoir représenté le site de Québec, en attendant qu'on y construise, les Britanniques représenteront donc tour à tour les monuments qui s'y érigeront (fig. 2). L'avènement de la photographie ne fera que consacrer ce mode de représentation objectif.

Parties constituantes de cette ville britannique, les monuments sont aussi clairement soulignés dans l'espace urbain : comme la cathédrale anglicane Holy Trinity (fig. 3) qui, érigée en 1800, s'entoure d'un enclos tels ceux de ses parentes britanniques (les closes). Le séminaire de Québec, la cathédrale catholique Notre-Dame seront eux aussi, à leur tour, discriminés de l'espace urbain par des clôtures. Il faut dire que ces dernières répondaient aussi à l'objectif politique de limiter la présence des institutions catholiques dans la ville – Notre-Dame de Québec, comme Notre-Dame de Paris,



**Fig. 2.** Dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'image officielle de Québec est une vue de l'intérieur. « View of the Place d'Armes, Québec, 1832 ». Chromolithographie de Robert Sproule (photo N. Bazin, Musée du Québec).



**Fig 3.** La cathédrale Holy Trinity dans son enclos (photo Michel Bourassa).

dominait la place où son parvis offrait un vaste espace public – ; en effet, l'*established Church* était désormais l'Église anglicane, non plus la gallicane. Mais cloisonner ainsi l'espace tenait aussi d'une conception urbaine fort différente, qui substitua, à la ville – « domaine du roi » –, une ville – « somme des domaines privés » – dont l'ordonnance régirait désormais et la représentation et la matérialité de Québec.

Car ces systèmes fonciers différents des Britanniques et des Français influent aussi sur la configuration physique de la ville même, et de chacun de ses bâtiments. Ainsi, la pérennité, qui présidait à la construction française, cède la place à la rentabilité, à la valeur économique que les Britanniques accordent à l'architecture. Alors que les Français, éternellement, auraient agrandi, amélioré leurs bâtiments en un même lieu (quelques ensembles conventuels anciens sont encore témoins de ce processus), les Britanniques, en quête de rentabilité, reconstruisent dans la ville et reportent sans cesse sur de nouveaux terrains, en périphérie, l'amélioration/valorisation économique de l'espace urbain. Ceci explique la naissance, autour du Vieux-Québec, d'une couronne urbaine élargie à la manière de celle de Londres, par exemple ; ceci explique aussi que dans le Vieux-Québec, où s'implantèrent d'abord les Britanniques, il ne restait plus grand chose, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, du Régime français.

Il faut dire que ces différences conceptuelles entre les Français, arrivés au début du XVII<sup>e</sup> siècle, et les Britanniques, qui s'établissent au Canada à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, est aussi un fait d'époque. Ces 200 ans qui séparent l'établissement de la première culture et celui de la seconde voient s'effriter les valeurs conventionnelles et rationnelles qui étaient celles de la France, au profit de la modernisation de l'économie, de la politique, de l'environnement social et matériel que ressourcera l'industrialisation. Puis, l'influence britannique qu'on sent à Québec est aussi un fait occidental, à la veille du XIX<sup>e</sup> siècle ; cependant ici, comme trait dominant, la britannisation eut l'effet d'un raz-de-marée. C'est pourquoi il convient de parler de superposition : la culture britannique n'a pas coexisté avec la culture française en terre canadienne, elle s'y est surimprimée.

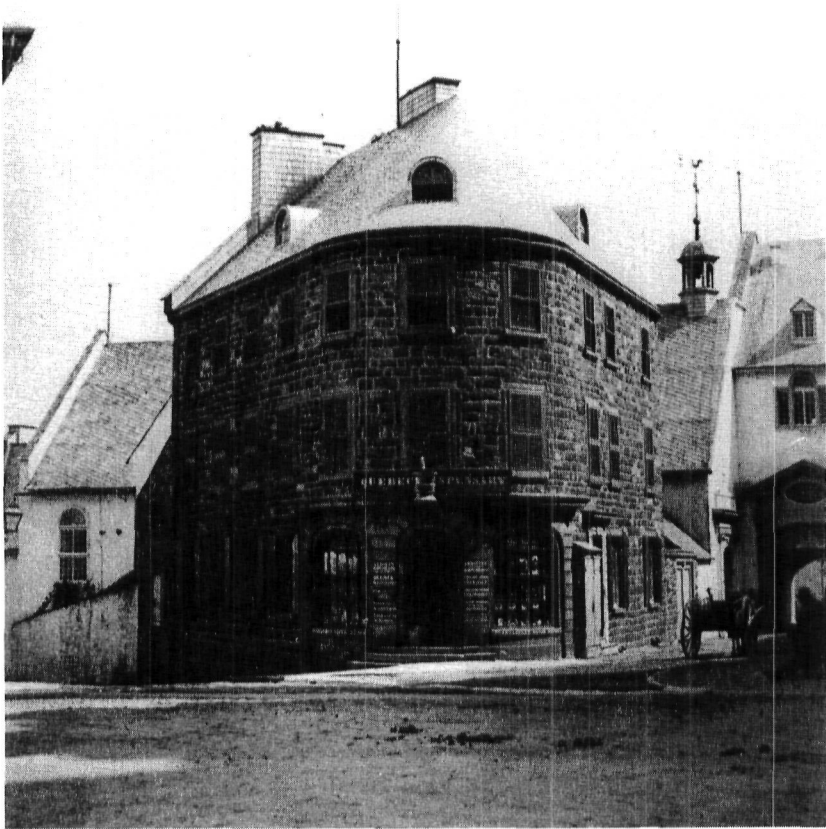


## LA SUPERPOSITION DANS LA FORME URBAINE

Plutôt que par échange, qui eut consciemment conservé l’empreinte de l’une des deux cultures, c’est donc plutôt par le mode de la synthèse que fut engendrée la spécificité en architecture québécoise. La seule confrontation des systèmes fonciers, que nous évoquions plus haut, peut être citée en exemple à ce titre : la superposition du « principe » de la clôture sur l’espace urbain français créa en effet une particularité unique à Québec. Le processus, en effet, requit que l’on cloisonne l’espace public fluide qui distinguait la ville française : les rues qui donnaient accès aux ensembles conventuels, places publiques du Régime français, devinrent ainsi des espaces privés (fig. 4). Or, visuellement, ceux-ci n’appartiennent pas à l’ordonnance architecturale à laquelle ils ressortissent désormais : la rue Port-Dauphin, ancienne entrée du Palais épiscopal, la ruelle des ursulines, et d’autres encore, comptent parmi ces lieux publics/privés qui caractérisent l’espace urbain du Vieux-Québec aujourd’hui.

Semblablement, le motif d’œuvre totale qui donnait lieu aux représentations de figures d’ensemble chères aux Français, de même qu’aux villes nouvelles qu’on connaît en France, s’effaça, comme nous l’avons évoqué, sous la ville fonctionnelle qu’engendrait l’occupation britannique. Or, cette ville fonctionnelle se devait, naturellement, d’être ségréguée en autant de quartiers ou de secteurs qu’elle comptait de fonctions, et aussi étalée qu’elle compterait de ces secteurs, contrairement à la ville française qui se densifiait verticalement, superposant les fonctions les unes aux autres.

Autour d’un centre institutionnel, les nouveaux quartiers dont se saisit la valorisation foncière, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, se réservent à l’habitation ; l’extrême banlieue sert à la villégiature, ce contact avec la nature dont les Britanniques, l’industrialisation aidant, sont fervents. Dans la nature hivernale qu’ils découvrent à loisir, inventant cette iconographie consacrée par les Heriot, Krieghoff et autres, ils implantent la villa que les modèles de la Renaissance italienne avaient léguée aux établissements anglais des pays chauds. Le XIX<sup>e</sup> siècle avançant, ce premier hybride, se mutant en des « cottages ornés » (version pittoresque de la villa classique)



**Fig. 4.** À côté de la maison située à l'angle de la côte de la Fabrique et de la rue Sainte-Famille, érigée en 1838 d'après les plans de Thomas Baillairgé avec l'une des premières devantures commerciales en pierre, on note l'accès libre à la chapelle extérieure et au portail principal du séminaire de Québec. Selon l'habitude britannique une grille en fer forgé est venu clôturer cet accès, privatisant en quelque sorte l'espace urbain (photo coll. Michel Doyon).

en côtoiera bientôt un second, le « cottage rustique » : c'est le modèle de la maison de l'habitant, adapté aux conditions climatiques, mais forcément hérité du Régime français, que les Britanniques, tout simplement, ordonnent en un nouveau modèle architectural.

Toutes ces maisons, habitations des urbains à la campagne, consacrent l'urbanisation anglo-saxonne : l'étalement urbain devient la figure de la ville, autrefois délimitée par l'enceinte fortifiée. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Québec et ses faubourgs occupent de la sorte l'espace constituant aujourd'hui le territoire de la Communauté urbaine de Québec. La ségrégation fonctionnelle de la ville anglo-saxonne s'est surimposée à la ville française, élargissant sa périphérie, mais mutant aussi son centre : c'est à cette expansion typique, en effet, qu'il faut créditer la survivance du centre ancien, du Vieux-Québec. La ville française s'y serait perpétuellement renouvelée, modernisant son espace multifonctionnel ; l'urbanisation britannique, quant à elle, y consacra des quartiers unifonctionnels, nommément résidentiels, dont la faible densité était palliée par la possibilité d'expansion en périphérie. C'est ce qui, en définitive, a assuré la survie du monument historique.

Les secteurs d'échange sont ainsi bien distingués des secteurs résidentiels et institutionnels : les ports, les marchés, les manufactures acquièrent alors une densité jusque-là inconnue. En même temps, les Britanniques instituent une économie fondée sur l'échange de biens produits en fonction de la consommation prévisible. Les marchés, dès lors, se destinent aux seules marchandises locales (produits frais, en vrac), tandis que, dans le centre ancien, un édifice d'un nouveau type loge la vente d'objets manufacturés et importés : le magasin. Celui-ci sera responsable de la définition des rues commerciales ; or, plutôt qu'un véritable secteur, parce que les magasins s'établissent naturellement d'un marché à l'autre, c'est un axe reliant le marché de la basse-ville au faubourg Saint-Jean, en passant par le marché de la haute-ville, qui traverse le centre ancien de cette nouvelle fonction.

L'expulsion des marchés hors de la ville, notamment du marché implanté devant la cathédrale Notre-Dame, laissera ainsi, telle une empreinte du passé, cet axe commercial fort curieux passant par la côte de la Montagne, la rue Buade, la côte de la Fabrique et la rue Saint-Jean.

Quant à lui, le résident de Québec, britannisé, a contracté l'habitude de ne pas habiter les rues commerciales que l'établissement britannique avait instaurées. Aussi les devantures commerciales

fort typiques, souvent percées dans des bâtiments plus anciens, ont-elles été conservées pour constituer une collection d'une unique diversité ; alors que la modernisation d'un véritable secteur commercial aurait conduit à leur remplacement, ou que l'abandon des magasins, dans une ville méditerranéenne, aurait retourné les bâtiments résidentiels à leur fonction première, les magasins du XIX<sup>e</sup> siècle ont en effet perduré dans le Vieux-Québec, à défaut d'habitants pour réinvestir l'ancien axe commercial.

En effet, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ne conduisit pas à la densification, pourtant naturelle, de l'axe commercial lui-même : la modernité réclamant de plus vastes secteurs à ces fins, le quartier Saint-Roch, dans la basse-ville, devint dès lors le nouveau centre-ville. De la fusion des cultures française et britannique est donc aussi née cette confusion, particulière à Québec, entre deux centres-villes : quant à lui le Vieux-Québec, déterminé par l'établissement français, est aujourd'hui principalement occupé par un bâti de banlieue victorienne, et n'a en vérité regagné son titre de centre-ville qu'à la faveur du mythe de la Nouvelle-France et de l'institution d'un « quartier latin », et au détriment du centre nord-américain établi en basse-ville.

## LA SUPERPOSITION DANS L'HABITER

Les rues du Vieux-Québec, de fait, furent bâties dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle de manière à satisfaire l'habitat britannique, systématiquement unifamilial. Cet art de vivre « à l'anglaise », auquel les Britanniques étaient accoutumés depuis plus d'un siècle, se heurtait en effet ici à la conception méditerranéenne, plus ancienne, de l'habitat collectif. Les unités d'habitation tels l'appartement et le système salle-chambre, qu'ils découvraient à Québec, paraissaient aux Britanniques propices à une intolérable promiscuité ; aussi s'empressèrent-ils d'en établir de nouvelles, d'abord dans des structures traditionnelles où une nouvelle distribution intérieure garantissait cependant le mode unifamilial. Puis, à partir de 1815-1820, apparaissent en nombre les maisons dites « georgiennes » et « londoniennes », qui héritent d'une forme plus reconnaissable,

éloquente des velléités d'introduire ici le système des maisons en terrasse, formule spéculative à l'origine de la cité britannique de l'ère classique

Dans le Vieux-Québec, les rues Sainte-Angèle, Saint-Stanislas, Sainte-Ursule, d'Auteuil, des Grisons, Mont-Carmel, Brébœuf, les avenues Sainte-Geneviève et Saint-Denis se composent d'habitations unifamiliales érigées entre 1790 et 1850 (fig. 5). Ces rues, tous en conviennent, donnent au Vieux-Québec son unité, engendrent l'homogénéité de ce que l'on appelle la « ville classique ». Elles



Fig. 5. Maison située au 89, rue D'Auteuil, construite en 1819. Une des premières maisons « georgiennes » érigées à Québec pour un marchand écossais (photo Paul Laliberté).

prennent modèle sur le bâti de la banlieue résidentielle de Londres. Les quartiers Westminster, Mayfair, Victoria, autour de la *City* marchande, de même que la *New Town* d'Édimbourg, fournissent l'exemple à l'habitat qui renouvelle l'image de l'ancienne capitale française, toujours caractéristique de la vocation résidentielle à faible densité du Vieux-Québec.

Mais ces modèles britanniques, qui prévoient une maison urbaine à trois étages, rencontrent ici l'usage, acquis sous le Régime français, de l'élévation à deux étages. Dans l'esprit des habitants de Québec, qui adoptent volontiers le mode unifamilial, la maison à trois étages acquiert dès lors connotation proscrite d'un immeuble collectif ; aussi les notables francophones et les communautés religieuses commanderont-ils aux professionnels, tel Thomas Baillaigé, des « maisons londoniennes » ne comptant que deux étages, conformément aux critères du classicisme français (fig. 6).



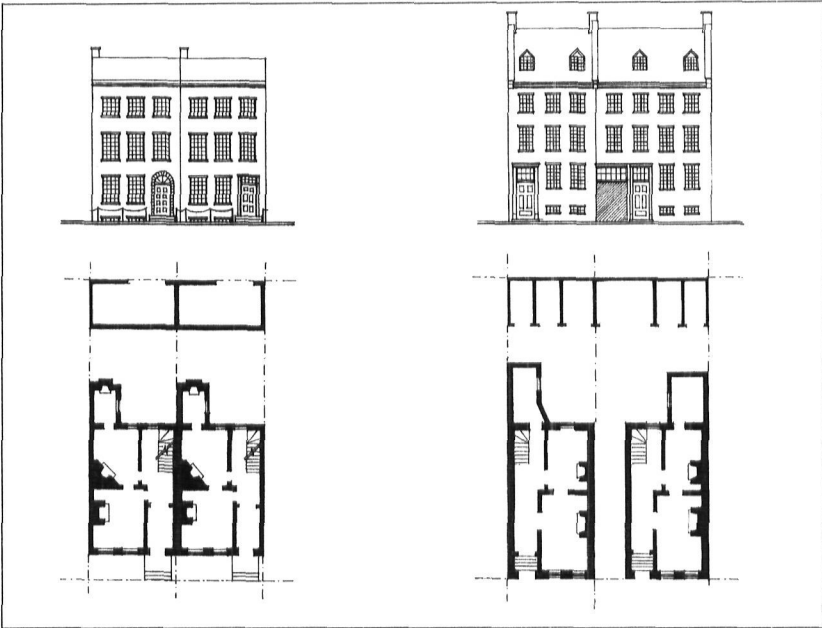
**Fig. 6.** Maisons situées au 1-3, rue du Parloir, construites pour les ursulines de Québec d'après les plans de Thomas Baillaigé (photo Paul Laliberté).

Puis, surtout, ces habitations britanniques s'érigent sur un parcellaire qui lui est étranger, établi lui aussi sous le Régime français. Or, les Britanniques, qui seront propriétaires, par exemple, des voitures à chevaux dont les Français (en France) resteront locataires, ont coutume d'un accès à l'arrière des parcelles qu'ils habitent, longées par des ruelles : les résidents de Québec construiront ainsi leurs écuries à l'arrière de leurs maisons. Le lotissement français n'avait toutefois prévu aucune ruelle ; et ces maisons londoniennes, érigées sur la largeur d'un lot, ne réservent aucun espace résiduel offrant un accès vers la cour arrière. De là sont nées ces portes cochères, percées dans les façades, qui animent toujours si typiquement les rues du Vieux-Québec (planches A et B).

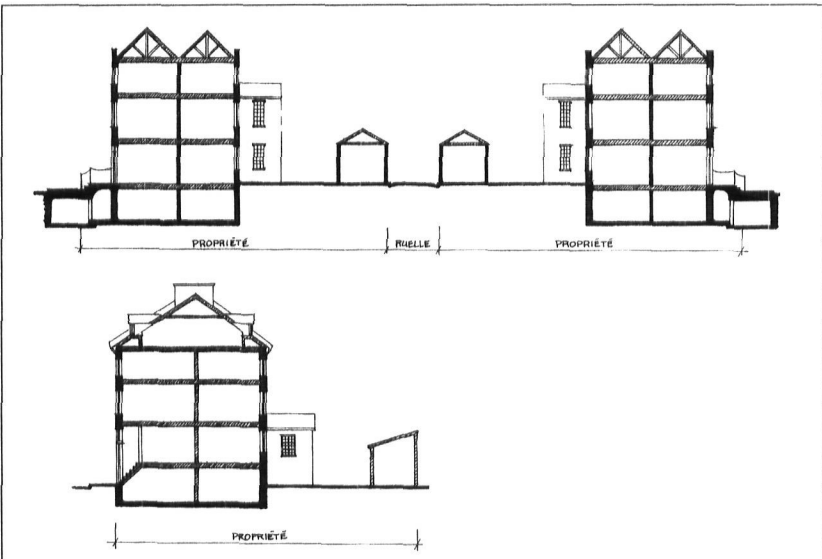
Semblablement, l'ajustement difficile de la maison londonienne au parcellaire français pousse la maison contre l'alignement de la rue, alors que son modèle britannique la prévoit précédée d'une « cour anglaise », marge de recul dégageant l'étage (occupé) du sous-sol, franchi par un escalier en ponceau. Le lot français n'ayant pas la profondeur requise par un tel recul, l'escalier, qui donnait accès au rez-de-chaussée surélevé, dut être poussé à l'intérieur de la maison, derrière un portail étiré en hauteur par une imposte éclairant ce nouveau vestibule. Les portails allongés du Vieux-Québec, caractéristiques mais néanmoins rarement conformes aux prescriptions classiques, sont les dignes légataires de cette synthèse (planche C).

Enfin, la « maison du Vieux-Québec » acquit une silhouette encore plus caractéristique par son couverture, où l'on conserva les murs coupe-feu hérités des réglementations du Régime français, qui s'efforçaient de limiter la propagation des incendies d'un comble (habité) à son voisin. Les maisons de Londres ne connaissaient pas de tel dispositif, puisque, couvertes en ardoises ou en tuiles, leurs toitures étaient beaucoup moins inflammables que leurs parentes canadiennes ; en même temps, les toits londoniens étaient aussi plus plats que ne le seraient jamais ceux de Québec.

Si les murs coupe-feu traditionnels restent bien présents dans l'élévation de la maison du Vieux-Québec, c'est en effet que les hautes toitures, héritées du Régime français, continuent de dominer le paysage pour un temps. Le plein comble du classicisme français,

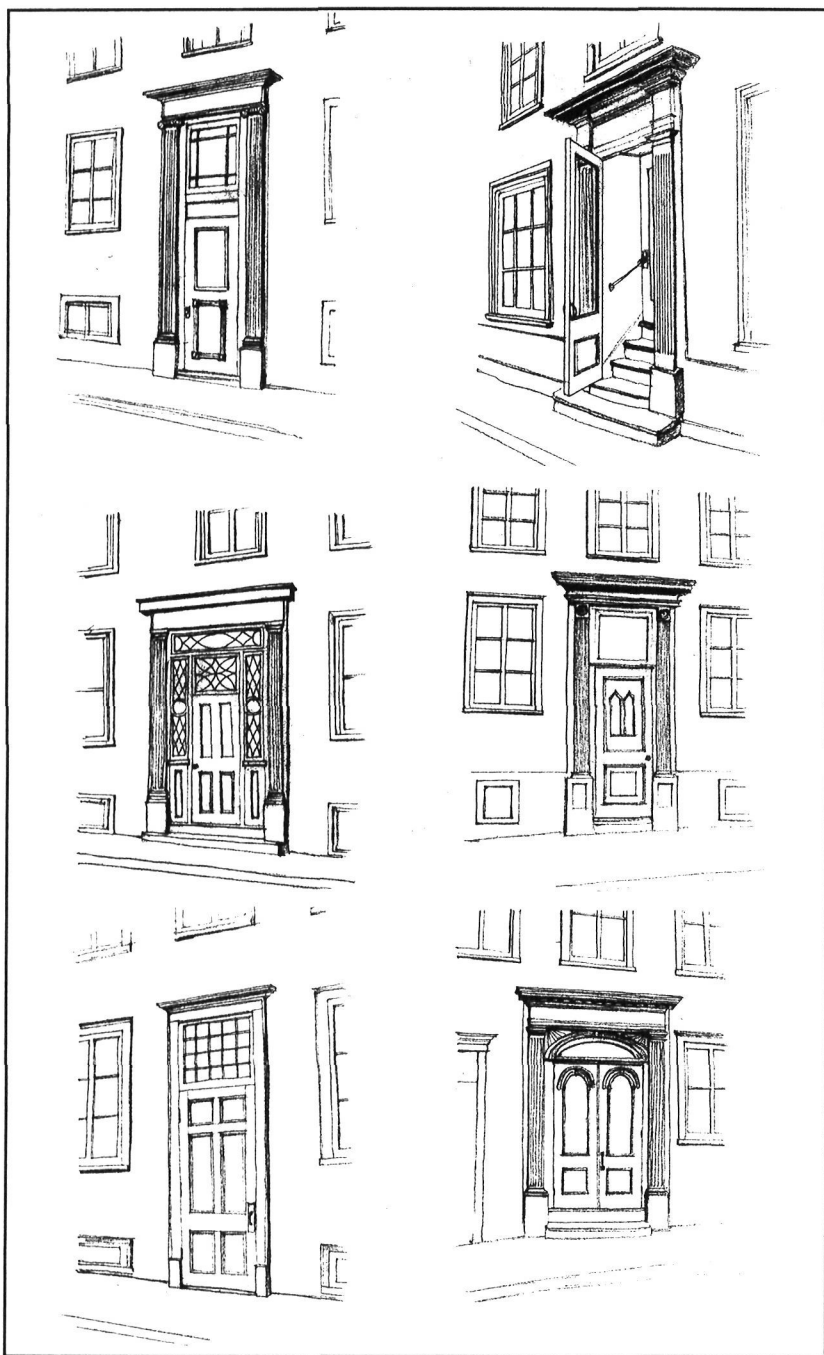


**Planche A.** La maison londonienne (à gauche) et son interprétation à Québec (à droite) dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. À Québec, le rez-de-chaussée est dégagé du sol, ce qui met les fenêtres à l'abri du regard des passants en l'absence de « cour anglaise » qui les éloigne de la façade. L'accès à la cour arrière est assuré par une porte cochère, trouée dans l'une des maisons qui oblige une réorganisation du plan des étages (dessin de Martin Dubois).



**Planche B.** Alors que la maison londonienne établit un système urbain, ce type d'habitat apparaît à Québec, à la pièce, sur un parcellaire ancien, sans ruelle arrière (dessin de Martin Dubois).





**Planche C.** La paysage du Vieux-Québec est fait de portails, ornements en bois sculpté qui rythment avec beaucoup de variété des façades sobres. Puisque l'escalier est repoussé dans la maison – très à pic, il est posé sur la tête du mur de soubassement – la porte extérieure bat sur le trottoir. Pour respecter l'ordonnance de la façade, la corniche est alignée avec le haut des fenêtres, ce qui établit une porte très allongée. Puis, il faut éclairer le vestibule, ce qui se fait soit par une fenêtre d'imposte, soit par des lumières latérales, où les deux à la fois (dessins de Martin Dubois).

certes, s'abaisse légèrement ; toutefois, comme les toits presque plats du classicisme britannique s'effondrent sous le poids de la neige, les maisons du Vieux-Québec se coiffent d'un toit de hauteur moyenne, suffisante pour faire des combles des espaces habités. On conserve en effet la grosse charpente française, qui libère à cet étage un espace dont l'occupation est favorisée par les nouveaux systèmes de chauffage au poêle, implantés par les Britanniques ; puis, dans la couverture de cette maison londonienne mutante, les résidents de Québec percent des lucarnes en capucine, à l'ancienne, comme celles qui éclairaient les combles des toits brisés français.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la maison du Vieux-Québec est ainsi une entité nouvelle, ni britannique ni française, bien moderne cependant, et porteuse de l'héritage tant de l'un que de l'autre de ses parents, dont elle constitue une bien unique synthèse.

## LA SUPERPOSITION DANS LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION

Cet héritage de la « grosse charpente » française, celle qui formait le toit plein comble (de profil équilatéral) du Régime français, habitable et destiné à être couvert d'ardoise, n'est pas le seul symptôme de la superposition des architectures en terre canadienne. Si l'on distinguera longtemps entre ces « combles à la française » et les « combles à l'anglaise » qu'introduit l'architecture britannique, c'est que le premier, en effet, reste fort utile, comme nous l'avons exposé, pour rendre les combles habitables, ce que les fermes britanniques, d'un profil plus aplati, plus légères mais aussi plus nombreuses (pour porter le revêtement de la couverture), ne permettent pas. Les techniques de construction oscilleront ainsi entre une culture et l'autre, passant par une période d'expérimentation, confrontant les savoir-faire des deux cultures à la recherche de solutions généralement synthétiques, favorables au contexte et adaptées les unes aux autres.

Ainsi, François Baillairgé, de retour d'une formation en France, propose, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, d'ajouter dans la très britannique prison de Québec (aujourd'hui Morrin College), des voûtes, structures typiques de l'architecture française, mais inconnues des bâtiments anglais. Aujourd'hui encore, au lieu des plafonds en bois

qui auraient autrement caractérisé ce bâtiment, des voûtes, au sous-sol, prennent appui sur les murs des cellules (plutôt que sur les murs extérieurs), préservant ces espaces de la propagation des incendies, mais dénuées du rôle structural qui les aurait commandées au départ d'une construction française.

Par ailleurs, la disparition des voûtes est représentative du changement dans l'univers des pratiques constructives. C'est que l'architecte français est traditionnellement maçon, habile en stéréotomie, formé à une architecture de pierre ; l'architecte britannique est plutôt un charpentier, puisque la brique, qui domine l'architecture de Grande-Bretagne, ne requiert pas la compétence particulière d'un corps de métier dûment constitué. C'est ainsi que Jean Baillaigé, charpentier menuisier sous le Régime français, pourra s'arroger le titre d'architecte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Certes, la ville, incendiée pendant la Conquête, valorisait dès lors l'action d'un charpentier ; qu'un artisan du bois devienne architecte aurait pourtant été impossible sans ce passage des coutumes françaises aux coutumes britanniques.

Après la Conquête, ce seront donc les sculpteurs, les ornemanistes, les menuisiers qui prendront, semblablement, le contrôle des chantiers de construction. Cela évitera au Québec les luttes des architectes qui, en France, revendiqueront contre de tels professionnels la paternité des intérieurs ; mais cette particularité sera aussi responsable de cette curieuse situation prévalant au Québec, où les décors intérieurs, dans les églises par exemple, sont souvent plus ornés, plus riches, plus ouvrés que l'extérieur des bâtiments.

Dans le même ordre d'idées, on peut constater que les Britanniques, habitués aux constructions de brique, introduisent au pays les techniques et la quincaillerie correspondantes, qui seront semblablement « mâtinées » au fil de leur surimpression dans le palimpseste. Ainsi en est-il des fenêtres à guillotine, utilisées dans les constructions de brique, et que les premiers arrivants de Grande-Bretagne substituent aux battants « à la française », conçus pour battre sur l'embrasure profonde d'un mur de pierre.

Cette nouvelle disposition ne fera toutefois pas long feu. En raison de la complexité des assemblages qu'elles requièrent

lorsqu'installées en fenêtres doubles, ces fenêtres à guillotine sont tôt abandonnées, les résidents de Québec préférant les fenêtres à battants qu'on avait appris à doubler, pour parer aux rigueurs hivernale. Or, ainsi réintroduites dans le paysage, les fenêtres à battants n'adoptent plus la modénature des croisées, naturelle en Nouvelle-France ; elles épousent plutôt celle de la fenêtre à guillotine, dans le cadre d'une fenêtre à battants. Elles sont aussi plus grandes, comme le prescrit l'usage dans les pays nordiques, en regard des ouvertures réduites commandées, en France, par le climat méditerranéen.

En même temps, la quincaillerie qu'importent les Britanniques, accompagnant portes et fenêtres, apparaît à Québec plus simple de confection et d'usage. En effet, alors que les fenêtres et les portes françaises battent sur le cadre de l'ouverture, entaillées d'une feuillure où la quincaillerie est posée en aplat, les fenêtres et les portes britanniques battent à l'intérieur du cadre ; parce que la quincaillerie y est dissimulée, dans la masse du bois, ces fenêtres et portes sont donc plus épaisses, d'une menuiserie plus grossière et, partant, de confection plus facile. Ce qui, en bout du compte, donnera à Québec des fenêtres « françaises » d'une épaisseur « anglaise », parées de quincaillerie anglaise, et qui ont de surcroît perdu l'imposte que dessinaient les croisées.

## NÉOCULTURES OU NOUVELLE CULTURE ?

Il ne s'agit là que de quelques exemples ; tout, dans l'architecture du Vieux-Québec, peut être considéré de cette façon. La spécificité du paysage résultant de ces métissages est patente, pour peu qu'on s'arrête à la configuration réelle des objets, plutôt que de tenter d'y vérifier des dispositions observées ailleurs. En amont d'interprétations détournées, et en amont d'une matérialité que le seul réalisme prescrit de n'associer ni à la France ni à la Grande-Bretagne, l'architecture au Québec n'est ni française ni anglaise : elle est donc québécoise, ce que démontre la morphogenèse de chacun de ses éléments.

Ainsi en est-il, sans doute, de l'ensemble du paysage culturel au Québec, qu'un historicisme latent, fondant un nationalisme

comme ceux que connaissait le XIX<sup>e</sup> siècle, continue de décrire à l'enseigne du mythe de la juxtaposition. Certes, entre deux néocultures que l'on croyait être les fruits d'héritages perpétués, juxtaposés et peu communicants, le Québec de l'après-Confédération a bien dû choisir : c'est ainsi que, de ce côté de l'Atlantique, la province des années 1920 s'est dotée de lois françaises en matière de conservation de biens culturels, pour préserver une Nouvelle-France justifiant maintes revendications, à l'enseigne d'une sorte de spécificité.

Il est vrai que l'approche rationaliste de la restauration architecturale, que le Québec emprunta dès lors, en amont même de ses résultats concrets, distingue aujourd'hui la province de ses voisins nord-américains. C'est à cette aune que, tous, au Québec, réclament des stationnements souterrains comme ceux que connaît la France, telle une mesure de préservation du paysage construit, alors que toute l'Amérique du Nord, à l'ère de l'automobile, investit plutôt dans des stationnements étagés. Et ce n'est là qu'un exemple des résultats d'une reviviscence peu fructueuse – celle-là est notamment responsable des coûts exorbitants des entreprises de conservation et de création en milieu ancien – ; la cohabitation qu'invoque le mythe des deux cultures, manifestement, s'accorde mal avec la réalité. C'est ce que distinguent, aujourd'hui, des réflexions de plus en plus nombreuses sur l'identité et sur la mémoire collective.

Au lieu de croire d'abord, et de voir (peut-être) ensuite, le Québec de la postmodernité pourrait ainsi apprendre à léguer plus que ses propres mythes. Plus que la traduction objectale de deux néocultures, le paysage construit raconte une nouvelle culture, qui gagnerait certes à s'y épanouir ; un regard critique, plus actuel que romantique, suffirait à n'y plus imaginer la confrontation. Alors, on pourrait parler de spécificité.

## Bibliographie

- Fall, Khadiyatoulah, et Daniel Simeoni (dir.) (1996), *Les convergences culturelles dans les sociétés pluri-ethniques*, Sainte-Foy, PUQ.
- Noppen, Luc (1989), « L'Île-d'Orléans, mythe ou monument ? », *Cap-aux-Diamants*, 5, 1, p. 23-26.
- Noppen, Luc (1995), « L'apport britannique à l'identité architecturale du Vieux-Québec », *Présentation*, Société royale du Canada, 48, p. 79-93.
- Noppen, Luc, et Lucie K. Morisset (1995), *La présence anglicane à Québec : Holy Trinity Cathedral*, Sillery, Septentrion.
- Noppen, Luc, et Lucie K. Morisset (1996), « À la recherche d'une architecture pour la nation canadienne-française : entre le paysage et la patrie, de la Crise à la Seconde Guerre mondiale », *Cahiers d'histoire du Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, 5, p. 19-36.
- Robin, Régine (1994), « Défaire les identités fétiches », dans Jocelyn Létourneau (dir.) et Roger Bernard (coll.), *La question identitaire au Canada francophone. Récits, parcours, enjeux, hors-lieux*, Sainte-Foy, PUL (coll. Culture française d'Amérique), p. 215-240.
- Ruel, Jacinthe (1995), « L'utilisation rhétorique de l'histoire dans l'arène publique : usages du passé dans les mémoires déposés devant la Commission Bélanger-Campeau (Québec, 1990) », *Cahiers d'histoire du Québec au XX<sup>e</sup> siècle*, 3, p. 25-44.
- Turgeon, Laurier, Denys Delâge et Réal Ouellet (dir.) (1996), *Transferts culturels et métissages : Amérique/Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Sainte-Foy, PUL.